Annual Report

Film Review Board

Rapport Annuel

Commission de contrôle cinématographique

1989-1990

Ontario

93-00435/

December 21, 1990
The Honourable Peter Kormos
Minister of Consumer
and Commercial Relations
555 Yonge Street
9th Floor
Toronto, Ontario
M7A 2H6

Dear Minister Kormos:

I am pleased to present to you the Annual Report for Theatres Branch for the fiscal year 1989-90 for tabling in the Legislature.

The Report outlines the duties and responsibilities of the Ontario Film Review Board, under the mandate of the Theatres Act.

I appreciate the opportunity of providing this information on an important area of Ontario public service.

Sincerely,

Le 21 décembre 1990
L'Honorable Peter Kormos
Ministre de la Consommation et du Commerce
555, rue Yonge, 9e étage
Toronto (Ontario) M7A 2H6

Monsieur le Ministre :

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de la Direction des salles de cinéma pour l'exercice de 1989-90, afin qu'il soit déposé à l'Assemblée législative.

Ce rapport décrit les tâches et les responsabilités des membres de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario aux termes du mandat de la Loi sur les salles de cinéma.

J'ai ainsi le privilège de fournir des informations sur un secteur important des services publics de l'Ontario.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Robert Payne
Chair Le président

Contents

Introduction 3
Day-to-day operations 4
Year in review 5
Screenings in 1989/90 7
Financial statement 1989/90 8
The classification system 8
Chair's biography 10
Members of the Film Review Board 11
History of the Film Review Board 15

Table des matières

Introduction 3
Les activités quotidiennes de la Commission 4
L'exercice 1989-1990 en revue 5
Les projections en 1989-1990 7
Les états financiers de 1989-1990 8
La classification 8
Le président de la Commission 10
Les membres de la Commission 11
L'historique de la Commission 15

Introduction

Acting under the authority of the Ontario *Theatres Act*, the Ontario Film Review Board classifies and approves films publicly exhibited and distributed in the province.

Members classify films into four categories: Family, Parental Guidance, Adult Accompaniment and Restricted. To help viewers in making informed choices about films suitable for their family viewing, the board may also issue short descriptive information pieces, such as "Not recommended for children," which must appear in advertisements.

Using standards set out in the *Theatres Act's* regulations, Review Board members may choose not to approve a film in its entirety or may require certain eliminations before the film is approved for distribution.

All information related to the decisions of the Review Board is freely available, not only to the distributor but to the public as well. Summary reports prepared for each film bear the signatures of all board members who participated in a decision and indicate the reasons behind their ruling. When a decision is not unanimous the reports state the specific reasons that the minority differed.

Review Board members are appointed by the Lieutenant Governor through an order-in-council, and report to the legislature through the Minister of Consumer and Commercial Relations. Their work is governed by both statutory and regulatory obligations and standards under the *Theatres Act*.

Introduction

Créée en vertu de la *Loi sur les salles de cinéma*, la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario classe et approuve les films projetés dans les salles publiques et distribués en Ontario.

Tous les films sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes: Pour tous (F), Surveillance parentale recommandée (PG), Accompagnement adulte (AA) et Réservé aux adultes (R). Cependant, pour aider les gens à choisir, en meilleure connaissance de cause, le film qu'ils verront en famille, la Commission a parfois recours à des expressions descriptives du genre "Déconseillé aux enfants", qui doivent obligatoirement accompagner les publicités.

Les membres de la Commission, qui se basent sur les critères stipulés dans les règlements afférents à la Loi, peuvent refuser d'approuver le film dans son intégrité et exiger certaines coupures avant d'en autoriser la distribution.

Les distributeurs et le public ont la possibilité de connaître le pourquoi des décisions de la Commission. Elle publie un rapport sommaire sur chaque film dans lequel elle expose clairement sa position et également, lorsqu'une décision n'est pas prise à l'unanimité, les raisons précises de la minorité. Les rapports sont signés par tous les membres de la Commission qui ont pris part à la décision.

Les membres de la Commission, qui sont nommés par décret du lieutenant-gouverneur, sont tenus de satisfaire aux obligations et aux exigences réglementaires et légales prévues par la Loi. La Commission relève de l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre de la Consommation et du Commerce.

Day-to-Day operations

The Ontario Film Review Board, subject to regulation, can approve, prohibit and regulate the exhibition of film in Ontario. It also has the mandate to classify films in accordance with the classifications set out in the *Theatres Act*.

In carrying out its role, the Review Board considers each film in its entirety and takes its overall character and integrity into account. In addition, community input concerning film standards is continually sought and considered by board members.

Under the *Theatres Act*, film distributors have the right to appeal Review Board decisions. When a request for an appeal is received, the board's chair sets up a new viewing panel of members which has not yet seen the film. Distributors not satisfied with the appeal panel's decision may take the case to the Ontario divisional court.

The Review Board operations are open to visitors, in keeping with its philosophy of open decision-making and public accountability. Media representatives and students are frequent visitors during screenings in Toronto.

In addition, the chair, along with other Review Board members, regularly accepts speaking engagements in various Ontario communities and participates in media interviews.

To find out why any film received a particular rating, the public can consult copies of the classification reports kept on file in the ministry's Consumer Information Centre, 555 Yonge St., Toronto, Ont., M7A 2H6.

Activités quotidiennes

La Commission est habilitée par la Loi et les règlements y afférents à approuver, interdire et réglementer la projection de films en Ontario. Elle a également reçu pour mandat de les répertorier à l'aide de la classification stipulée par la Loi.

Dans ce but, la Commission tient compte de la nature et de l'intégrité de chaque film en entier. Elle s'efforce de toujours recueillir l'avis du public sur les normes cinématographiques et d'en tenir compte avant de prendre une décision.

Aux termes de la *Loi sur les salles de cinéma*, les distributeurs de films ont le droit d'interjeter appel des décisions de la Commission, auquel cas, sur réception de la demande, la Commission organise une nouvelle projection en présence d'un nouveau jury. Si les distributeurs ne sont toujours pas d'accord avec cette nouvelle décision, ils peuvent renvoyer l'affaire devant la Cour divisionnaire de l'Ontario.

Fidèle à sa philosophie basée sur la transparence et l'obligation de rendre des comptes au public, la Commission accepte naturellement la présence de visiteurs. Journalistes et étudiants assistent fréquemment aux projections de la Commission à Toronto. Le président a aussi donné plusieurs entrevues à la presse et, avec d'autres membres de la Commission, a fait plusieurs déclarations dans différentes localités ontariennes.

Les personnes qui désirent savoir pourquoi un film a été classé dans telle ou telle catégorie peuvent consulter le rapport correspondant au Centre d'information des consommateurs du ministère, au 555, rue Yonge, Toronto, Ont., M7A 2H6.

The year in review

In 1989/90, the Ontario Film Review Board continued providing a vital service not only to the Ontario public, but also to the government and the film/video industry. As always, the board continues to report to the legislature through the Minister of Consumer and Commercial Relations.

1989/90 was only the second year in which the board operated in conjunction with, although formally separated from, the theatres section of the Ministry's Entertainment Standards Branch. Functions were officially separated in amendments to the *Theatres Act* on January 7, 1988.

On September 11, 1989, Robert Payne was appointed chair of the Ontario Film Review Board. He assumed the position Anne Jones had occupied since August 25, 1986. Mr. Payne, appointed to the board in February 1987, thus became the first serving member to be appointed to the chair.

As such, his initial efforts included maintaining and strengthening relationships with "clients," including industry representatives, media, members of the public and ministry staff.

On December 15, 1989, amendments to the *Theatres Act* made it an offence for video retailers or distributors to rent, sell or exhibit "Restricted" material to persons under the age of 18. In effect, the amendments brought video product into line with regulations already in effect for 35 mm film.

December 1989 also saw the initial distribution of a video catalogue to just under five thousand retailers in Ontario. The catalogue, which lists classifications and relevant "information pieces" for all films and videos handled by the board, is intended specifically for the video-consuming public. It allows the consumer to access relevant, Ontario-based information on whatever video they wish to buy or rent.

L'exercice en revue

En 1989-1990, la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario a continué de fournir un service vital au public ontarien, au gouvernement, et à l'industrie du cinéma et du film vidéo. Comme toujours, la Commission fait rapport à l'Assemblée législative par l'entremise du ministre de la Consommation et du Commerce.

Pour un deuxième exercice seulement, et bien qu'elle en soit officiellement indépendante, la Commission a mené ses activités en collaboration avec la Section des salles de cinéma de la Direction des normes relatives aux divertissements publics, qui relève du ministère. En vertu de modifications apportés à la *Loi sur les cinémas* le 7 janvier 1988, les activités de la Section et de la Commission ont été séparées.

Le 11 septembre 1989, M. Robert Payne a été nommé président de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario, remplaçant Mme Anne Jones qui occupait ce poste depuis le 25 août 1986. M. Payne, qui siégeait à la Commission depuis février 1987, est donc devenu le premier membre de la Commission à être nommé président.

À ce titre, il a tout d'abord veillé à maintenir et à renforcer les liens que la Commission entretient avec ses "clients", dont les représentants de l'industrie, les médias, le public et le personnel du ministère.

Depuis que des modifications ont été apportées à la *Loi sur les cinémas* le 15 décembre 1989, il est illégal pour les détaillants de films vidéo de louer, de vendre ou d'exposer des bandes vidéo portant la mention "réservé aux adultes" à des personnes de moins de 18 ans. En fait, ces modifications avaient pour objectif de faire concorder les règlements s'appliquant aux films vidéo avec ceux s'appliquant aux films 35 mm.

En décembre 1989, on a également commencé à distribuer un catalogue des films vidéo à un peu moins de 5 000 détaillants en Ontario. Ce catalogue, qui établit les catégories cinématographiques et contient des renseignements pertinents sur tous les films et films vidéo revus par la Commission, est publié spécialement à l'intention du public. Il permet aux consommateurs d'avoir accès à des renseignements établis en Ontario sur les films vidéo qu'ils souhaitent louer ou acheter.

En raison des modifications apportées en juillet 1988 aux règlements pris en application de la *Loi sur les cinémas*, les festivals de films ne sont plus soumis au contrôle cinématographique de l'Ontario. Si les critères relatifs aux festivals de films "légitimes" sont respectés, les films diffusés à

Because of changes to *Theatres Act* Regulations in July 1988, film festivals continue to function largely without Ontario Film Review Board input. If they meet criteria for "legitimate" film festivals, they are exempt from board classification, except in instances where would-be audiences are under 18 years of age. In such cases, the Ontario Film Review Board either screens the material or classifies by documentation.

Panels continue to consist of three board members, the minimum required by statute. While this doesn't provide the consistent classifications of the former five-member panels, it's in keeping with financial constraints instituted in 1988.

The board continues its policy of quarterly meetings of the full board, vice-chairs and Policy Committee. All are excellent vehicles for board members to communicate amongst themselves, and to maintain contact with ever-shifting "community standards."

This ongoing effort to identify and clarify "community standards" meant minor changes to the board's internal guidelines. As always, the goal remains one of providing relevant information for the man, woman or child needing to make a choice as to what movie/video he or she wishes to see.

As in the past, the board's work has been made easier by the assistance and co-operation of the minister, deputy minister and the theatres section.

ces festivals ne sont pas soumis à la classification de la Commission, sauf si des personnes de moins de 18 ans y assistent. Dans de tel cas, la Commission visionne le matériel ou le classifie en se fondant sur la documentation fournie.

Les comités se composent toujours de trois membres de la Commission, le minimum exigé par la Loi. Bien que les anciens comités de cinq membres pouvaient arriver à une classification plus juste, des coupures budgétaires ont forcé la diminution du nombre de membres en 1988.

Les membres de la Commission, les vice-présidents et le Comité sur les politiques ont continué de tenir des réunions à tous les trimestres. Ainsi, les membre de la Commission peuvent communiquer entre eux et se tenir au courant des "normes de la société" qui varient constamment.

Les efforts permanents visant à identifier et à clarifier les "normes de la société" ont forcé l'adoption de modifications mineures apportées aux directives internes de la Commission. Comme toujours, l'objectif de la Commission est de fournir des renseignements pertinents aux hommes, aux femmes et aux enfants afin de les aider à choisir le film ou le film vidéo qu'ils veulent voir.

Comme dans le passé, l'aide et la collaboration du ministre, du sous-ministre et de la Section des salles de cinéma ont facilité le travail de la Commission.

Screenings in 1989/90:

In 1989/90, the board reviewed 2035 films/videos by screening and documentation. While the figure is consistent with the previous year's volume, it should be noted that festival films and rock videos are no longer part of the workload. It suggests an increase in all other areas.

Productivity studies for 1989/90 show an average 284 minutes viewed by individual panels, an increase from the previous year's average of 279 minutes. The figures don't include necessary discussion time between films/videos.

Of all films reviewed, 2.6 percent were not approved on first viewing. These were primarily adult sex videos, many of which were later revised by distributors and approved. The board also reviewed 5,502 pieces of related advertising.

The percentage of approved films, videos and documentation broke down as follows:

FAMILY	4%
PARENTAL GUIDANCE	34%
ADULT ACCOMPANIMENT	30%
RESTRICTED	32%

While violence and sexual aberration continue to be major concerns, board members have also shown heightened sensitivity to the depiction of such things as degradation of women in film/video. This can be seen as a reflection of changing social mores.

The board continued to welcome visitors. The "open-door" policy allowed 113 private citizens to visit the premises and learn about the board's work.

In addition, 187 "information packages" were mailed to members of the public interested in the history and policies of the Ontario Film Review Board.

Les projections en 1989-1990

En 1989-1990, la Commission a passé en revue 2 035 films ou films vidéo, soit en se fondant sur la documentation présentée à l'appui de ceux-ci, soit en les visionnant. Bien que le nombre de films revus soit environ le même que l'an passé, il importe de noter que les films diffusés aux festivals et les bandes vidéo rock ne font plus partie de la charge de travail. On peut donc en déduire qu'il y a eu une augmentation dans tous les autres domaines.

Des études de productivité ont démontré que, durant l'exercice 1989-1990, chaque comité chargé de classer les films a visionné en moyenne 284 minutes de films comparativement à 279 minutes pour l'exercice précédent. Ces chiffres ne tiennent pas nécessairement compte des discussions nécessaires à la classification des films ou des films vidéo.

De tous les films revus, 2,6 % n'ont pas été approuvés lors du premier visionnement. Il s'agissait principalement de films pour adultes à contenu sexuel, dont la plupart ont été modifiés par les distributeurs et approuvés par la suite. La Commission a également passé en revue 5 502 extraits de films à des fins publicitaires.

Les pourcentages de films, bandes vidéo et comptes rendus de films qui ont été approuvés se répartissent comme suit :

POUR TOUS	4 %
SURVEILLANCE PARENTALE RECOMMANDÉE	34 %
ACCOMPAGNEMENT ADULTE	30 %
RÉSERVÉ AUX ADULTES	32 %

Bien que les films comprenant des scènes de violence et de déviations sexuelles continuent de préoccuper les membres de la Commission, ceux-ci s'inquiètent également des films et des films vidéo comprenant des scènes où, par exemple, on abaisse les femmes. Cette préoccupation reflète le changement des moeurs de la société.

La Commission a continué d'accueillir des visiteurs dans le cadre de sa politique des "portes ouvertes". Ainsi, 113 personnes ont visité les bureaux de la Commission et ont pris connaissance du travail qui y est accompli.

De plus, on a envoyé par la poste 187 "documents d'information" aux personnes intéressées par l'historique et les politiques de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario.

Financial statement

Revenue	1989/90
Licences	$404,350
Film Video classification	466,890
TOTAL REVENUE	871,240

États financiers

Recettes	1989/1990
Permis	404 350 $
Classification des films/bandes vidéo	466 890
TOTAL DES RECETTES	871 240 $

The classification system

The classification system used in Ontario is set out in the *Theatres Act*.

The law requires that Review Board members consider each film in its entirety and take into account the general character and integrity of each film before classifying and approving it.

Family: A film with this classification is appropriate for viewing by people of all ages.

Parental Guidance: The board believes parents should exercise discretion in permitting their children to view this film.

A PG classification means the film may contain a limited portrayal of non-graphic violence, brief nudity in a non-sexual context, limited embracing in a loving context and the occasional use of mild expletives.

In general, a PG classification is a warning to parents that while unaccompanied children will be admitted to the theatre, the film's contents may not be suitable for all children. The Review Board advises parents to exercise discretion in considering this category for their children.

Le Système de classification

La Commission a pour mandat de mettre en application la *Loi modifiée sur les salles de cinéma* ainsi que les règlements y afférant.

Les membres de la Commission classent et approuvent les films ainsi que le matériel publicitaire associé aux films projetés dans les salles publiques de l'Ontario. La Loi prévoit que chaque film soit considéré dans son intégralité pour des fins de classification.

Pour tous (F): Les films de cette catégorie conviennent aux personnes de tout âge, sans restriction.

Surveillance parentale recommandée (PG): Les films classés dans cette catégorie ne sont peut-être pas convenables pour tous les enfants—c'est aux parents d'en décider.

Les enfants peuvent assister seuls à la projection de ces films. Toutefois, il s'agit de films plus sérieux que ceux de la catégorie "Pour tous".

En effet, les films de la catégorie Surveillance parentale recommandée pourraient contenir des scènes de violence, des jurons occasionnels, des scènes limitées d'affection amoureuse, ou de la nudité dans un contexte non-sexuel.

Expenditures	1989/90	Dépenses	1989/1990
Salaries and wages (Permanent staff)	$300,000	Salaires et traitements (personnel permanent)	300 000 $
Benefits	50,000	Avantages sociaux	50 000
Direct operating expenses and per diems	275,000	Dépenses d'exploitation directes*	275 000
TOTAL EXPENDITURES	625,000	TOTAL DES DÉPENSES	625 000 $

*y compris les modalités des membres de la Commission

Adult Accompaniment: Viewing of this film is restricted to people 14 years of age or older or to people younger than 14 when accompanied by an adult.

The AA classification serves as a stronger warning to parents. Films classified AA are not recommended for most younger children but the final decision is left to the parent.

Such films may contain limited nudity and sexual involvement, coarse or offensive language, or violent, prolonged hand-to-hand combat.

Restricted: Viewing of this film is restricted to persons 18 years of age or older.

A Restricted classification indicates that the content of the film is for audiences aged 18 and over. Restricted films may contain graphic portrayals of violence, torture, abuse or horror. They may contain full frontal nudity and sexual activity.

Information pieces

The short information pieces which appear in some film advertisements provide additional information about film content. Information pieces currently in use include "Brutal Violence," "Frightening Scenes," "Nudity" and "Not Recommended for Children."

Accompagnement adulte (AA): Les personnes âgées de moins de 14 ans ne seront pas admises à la représentation des films classés dans cette catégorie à moins d'être accompagnées d'un adulte.

En général, ces films ne sont pas recommandés aux jeunes de moins de 14 ans. Toutefois, la Commission considère que c'est aux parents d'en décider.

Les films de cette catégorie contiennent parfois des scènes violentes de combat corps à corps, des scènes restreintes d'actes sexuels ou de nudité, ou un langage vulgaire.

Réservé aux adultes: Seules les personnes de 18 ans ou plus seront admises à la représentation d'un film de la catégorie "Réservé aux adultes".

Brins d'information

Ces brins d'informations sont de courtes descriptions allant jusqu'à huit mots, tels "Déconseillé aux enfants", "Nudité", "Violence brutale", ou "Scènes effrayantes". Ils fournissent des renseignements supplémentaires sur le contenu des films, et figurent souvent dans les annonces publicitaires.

Chair

Robert Payne was appointed chairman of the Ontario Film Review Board in September, 1989.

First appointed to the board in February 1987, he is an award-winning columnist with the *Toronto Sun* and *Share*, a weekly aimed at Toronto's black and Caribbean communities. Currently host of the "The Lemon-Aid Show" on Rogers Cable, a consumer-oriented automotive program, Payne has also worked as a speech writer, and for 19 years as newscaster commentator with CKEY radio in Toronto.

Président de la Commisison

Robert Payne a pris la relève comme président de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario en septembre 1989.

M. Payne est chroniqueur au *Toronto Sun* et à *Share*, un hebdomadaire destiné aux communautés noire et antillaise de Toronto. Il anime l'émission "The Lemon-Aid Show" destinée aux automobilistes et diffusée par Rogers Cable. Il a aussi été rédacteur de discours. Il a travaillé 19 ans comme lecteur de nouvelles et commentateur au poste de radio CKEY de Toronto.

Members of the Ontario Film Review Board

On average, each member views films during two or three days in each month. In addition, members are appointed to represent diverse community viewpoints. Liaison with community groups and organizations is a major component of board members' duties.

While Review Board members base their decisions on the regulations of the *Theatres Act*, they are also expected to temper their decisions with an awareness of community standards. This flexibility is reflected in the fact that not all board decisions are unanimous.

Vice-chairs

Mary Adachi works as a freelance book editor, and lives in Toronto. She has also worked as a librarian and market researcher.

Donna Fairey, a Castleton mother of two, is past chairman of the Northumberland Newcastle Board of Education and a former journalist.

Donald J. Flowers is a Toronto public relations consultant with experience in the performing, visual and media arts. He is active in community organizations.

Aldo Maggiorotti hosts a radio show. He lives with his wife in Toronto, and is a retired booker and office manager formerly with Warner Brothers Distributing (Canada) Limited.

Sara Waxman is a weekly newspaper columnist and TV spokesperson. In addition, she is a food and travel writer with three cookbooks to her credit. She is active in community affairs, and lives in Toronto with her husband and two children.

Carlos Adam is the president of his own firm in Toronto. He is active in community activities, including fund-raising. He is the former president of the Latin American Community Centre. He is married and the father of three children.

Les membres de la Commission de contrôle cinématographique

Tous les membres de la Commission réservent en moyenne deux à trois jours par mois pour la projection de films. Les membres de la Commission sont nommés de façon à refléter des points de vue très divers, et la communication avec les groupes et organismes communautaires constituent l'une des fonctions essentielles des membres.

Si les membres de la Commission se rapportent à la *Loi sur les salles de cinéma* pour prendre leurs décisions, ils sont également censés tenir compte des grands principes auxquels adhère la collectivité dans laquelle ils vivent. C'est d'ailleurs à cause de cette souplesse que les décisions ne sont pas toutes prises à l'unanimité.

Vice-présidents et vice-présidentes

Mary Adachi travaille à titre indépendant comme éditrice de livres et habite à Toronto. Elle a également assumé les fonctions de bibliothécaire et de chargée d'études de marché.

Donna Fairey vit à Castleton et est mère de deux enfants. Elle a été présidente du Conseil de l'éducation de Northumberland Newcastle et journaliste.

Donald J. Flowers est conseiller en relations publiques à Toronto. Il possède de l'expérience dans le domaine des arts plastiques, de la scène et des médias et est membre actif d'organismes communautaires.

Aldo Maggiorotti est animateur d'une émission radiophonique et travaillait auparavant pour Warner Brothers Distributing (Canada) Limited comme imprésario et chef de bureau avant de prendre sa retraite. Il vit avec sa femme à Toronto.

Sara Waxman est l'auteure de trois livres de cuisine, chroniqueuse à un hebdomadaire, porte-parole à la télévision et rédige des articles sur l'alimentation et le tourisme. Elle participe à des activités communautaires et habite à Toronto avec son mari et ses deux enfants.

Carlos Adam est président de sa propre compagnie à Toronto. Il participe de façon active à des activités communautaires, telles que des collectes de fonds. Il est l'ancien président du Centre communautaire latino-américain. Il est marié et père de trois enfants.

Anda Ausma Alexander is a former Canada Manpower counsellor, and former hostess and producer of the community TV program *Timmins Today*. She is a string player with the Timmins Symphony Orchestra, and is the co-founder of the former Timmins Arts Council. Alexander speaks Spanish and Latvian and is working to become fluent in French. She is married and has two children.

Lin Armstrong is a former director of the National Board of ACTRA (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists). She is now a communications consultant. Armstrong is a professional actress.

Sirio Bacciaglia, who has retired from Inco Limited, is currently chairman of the Land Division and Committee of Adjustments of the Regional Municipality of Sudbury. He is also an executive member of the Ontario Association of Committees of Adjustment and Consent Authorities. He is president and chairman of Casa Bella Senior Citizens Apartments in Sudbury.

Willie Campos is a real estate broker. He lives in Oakville, where he is active in the community, in particular as a volunteer for the Canadian Cancer Society.

Dorothy Christian is a Toronto resident and was one of the organizers of the Native Business Summit held in Toronto in June, 1986. She is a native Canadian of the Shuswap-Okanagan Nation, and is committed to aboriginal issues. She is past president of the Native Canadian Centre of Toronto and is currently a full-time student at the University of Toronto.

James Coombs is a former sales executive active in community and industry projects. He helps raise funds for the Junior Achievement Awards program, the United Way and other organizations. A Willowdale resident, he is married and has four children.

Marie-Paul Gallop is a Toronto resident, a mother of two, and self-employed in the advertising industry. She is very active in the francophone

Anda Ausma Alexander a été conseillère aux centres de Main-d'oeuvre Canada et animatrice et productrice de l'émission de télévision communautaire *Timmins Today*. Elle joue d'un instrument à cordes avec le Timmins Symphony Orchestra et est co-fondatrice de l'ancien conseil des arts de Timmins. Mme Alexander parle l'espagnol, le letton et comprend le français. Elle est mariée et mère de deux enfants.

Lin Armstrong est l'ancienne directrice du conseil national de l'ACTRA (Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists) et travaille comme conseillère en communications. Elle est actrice professionnelle.

Sirio Bacciaglia travaillait à Inco Limited avant de prendre sa retraite. Il est le président de la division des unités foncières et du Comité de rajustements de la municipalité régionale de Sudbury. Il est également membre exécutif de l'Ontario Association of Committees of Adjustment and Consent Authorities et président de Casa Bella Senior Citizens Apartments Inc.

Willie Campos est courtier en immeubles. Il est très actif dans la collectivité d'Oakville, particulièrement au sein de la Société canadienne du cancer.

Dorothy Christian est une autochtone de la nation Shuswap-Okanagan. Elle habite à Toronto et s'occupe beaucoup des questions autochtones. Elle a occupé le poste de présidente du Native Canadian Centre de Toronto et est présentement étudiante à temps plein à l'Université de Toronto.

Ancien directeur des ventes, **James Coombs** participe activement à des projets communautaires et à des initiatives parrainées par l'industrie. Il aide à recueillir des fonds pour le programme Jeunes Entreprises, pour Centraide et pour d'autres organismes. Il habite à Willowdale, est marié et père de quatre enfants.

Marie-Paul Gallop vit à Toronto, est mère de deux enfants et publiciste indépendante. Elle est très active dans la communauté francophone. Elle a été membre du groupe d'étude du ministère de l'Éducation dont l'objectif était d'établir un conseil scolaire public francophone dans la communauté urbaine de Toronto. Elle est présentement présidente du Comité français de l'hôtel de ville de Toronto.

community: she has served on a Ministry of Education taskforce which served to establish a public French school board in Metro Toronto and she is currently the chair of Toronto's city hall French Committee.

Jackie Hossien is self-employed in the travel industry. A Thornhill resident, she is married and the mother of three.

Pauline Joyal is immediate past chair of the Ottawa Branch of the Save the Children Fund. She is a social worker by profession, is married and has three children.

Irene Keroglidis is a part-time bookkeeper and secretary who is active in Toronto's Greek community. Keroglidis has three teenage children.

Andrew D.P. Krempulec is a university graduate in film production. He currently works as a freelance assistant film editor in Toronto.

Marcelle Lean is a Richmond Hill resident who holds degrees in French, English and Chinese, and a master's degree in English. Her background includes teaching, acting, translation and writing. She has three children.

Mary Martinello is a volunteer for Hospice Charities in the Windsor area. A freelance model and former store owner, she is married and the mother of a teenager.

Howard B. Matthews is president of Salome Bey Enterprises Limited in Toronto. He is the personal manager of entertainer Salome Bey and a former restaurateur.

Susan Patrick lives in Owen Sound. She is a writer and former librarian, and has an honors degree in film.

Joshua J.Y. Soh is a Youth Minister with the United Church of Canada. He lives with his family in Toronto.

Alex Starkman is a retired motion picture projectionist. He is married and lives in Toronto.

Jackie Hossien vit à Thornhill, est mère de trois enfants et travaille à son compte dans l'industrie touristique.

Pauline Joyal est la dernière présidente de la section d'Ottawa de l'association Aide à l'enfance – Canada. Elle est travailleuse sociale de profession, mariée et mère de trois enfants.

Irene Keroglidis est comptable et secrétaire à temps partiel et oeuvre au sein de la communauté grecque de Toronto. Mme Keroglidis est mère de trois adolescents.

Andrew D. P. Krempulec a obtenu un diplôme universitaire en réalisation cinématographique. Il est présentement monteur de film adjoint à titre indépendant à Toronto.

Marcelle Lean habite à Richmond Hill. Elle détient des diplômes en français, en anglais et en chinois et des maîtrises en littérature française et en anglais. Elle possède de l'expérience en théâtre, en traduction, en enseignement et en rédaction. Elle est mère de trois enfants.

Mary Martinello est bénévole pour l'organisme Hospice Charities dans la région de Windsor. Elle est mariée et mère d'un adolescent. Elle travaille comme mannequin et a été propriétaire d'un magasin.

Howard B. Matthews habite à Toronto et est président de Salome Bey Entreprises Limited. Il est l'agent d'affaires de la chanteuse Salome Bey et a été restaurateur.

Susan Patrick, qui vit à Owen Sound, est écrivaine et ancienne bibliothécaire. Elle détient également un diplôme en études cinématographiques.

Joshua J. Y. Soh est ministre du culte auprès des jeunes pour l'Église unie du Canada. Il vit avec sa famille à Toronto.

Alex Starkman a travaillé comme projectionniste avant de prendre sa retraite. Il est marié et vit à Toronto.

Alan Toff is an art historian, consultant, teacher and cultural tours courier. A former actor, Alan Toff also gives dramatic readings.

Umesh Vijaya has extensive experience as a film and television producer and director. He is also editor/publisher of the *Canadian Times of India* and of a Hindi news magazine, *Sangam*. He lives with his wife and two children in Downsview. In addition he is the founding president of NATAC (North American Theatre Academy of Canada).

Alan Toff est historien de l'art, conseiller, enseignant et guide de visites culturelles. Il est un ancien acteur et donne également des séances de lecture d'oeuvres dramatiques.

Umesh Vijaya est rédacteur en chef et éditeur du *Canadian Times of India* et du magazine d'actualités hindi *Sangam*. Il demeure avec sa femme et ses deux enfants à Downsview. Il possède une vaste expérience à titre de producteur et de réalisateur d'émissions de télévision et de films. Il est le président fondateur du NATAC (North American Theatres Academy of Canada).

History of the Film Review Board

The Ontario Film Review Board began as a three-member panel appointed under the *Theatres and Cinematographers Act* of 1911. Since then it has constantly evolved to meet the challenge of a burgeoning film industry and changing public tastes and mores.

Many of the concerns of the times are reflected in the Review Board's history. In 1927, Ontario required 20 cuts in the short feature, *The Great Train Robbery*, including close-ups of the U.S. post office insignia and of "Old Glory".

In the early 1930s, the Theatres and Cinematographers Act required theatre owners to use fire-resistant materials in the construction of new theatres. Children were permitted to attend matinee performances unaccompanied, although a "matron" had to be present in the halls.

In 1936, there were two categories of film, "Universal" and "Adult." The original regulation stated, "No picture of an immoral or obscene nature or depicting a crime or reproducing a prize fight shall be exhibited."

Ontario's first drive-in theatre, the Stoney Creek, opened on Aug. 30, 1946.

Throughout the 1950s and 1960s, more changes were introduced and the *Theatres and Cinematographers Act* became the *Theatres Act*. Amendments introduced in 1975 extended the Act's jurisdiction to all methods (including videotape) of reproducing moving pictures exhibited for gain or public viewing.

In 1981, the classification system was expanded to the current four-category system. Full-time public servants serving on the Review Board were replaced by citizen appointees.

Public hearings and consultations preceded major amendments to the *Theatres Act* in 1984. In December of that year, the Censor Board became the Ontario Film Review Board.

Bill 184 was passed to extend jurisdiction of the board to include the regulation of videotapes rented or sold through retail outlets, for use in the home.

In August 1986, the first citizen chair of the Ontario Film Review Board was appointed. The current chair, Robert Payne, was appointed in September 1989.

L'historique de la Commission

Depuis sa création en 1911, lorsque ses trois membres étaient nommés en vertu de la loi de 1911 intitulée *Theatres and Cinematographers Act*, la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario n'a cessé d'évoluer pour relever les défis d'une industrie naissante et s'adapter aux goûts et aux moeurs du public.

L'histoire de la Commission illustre bien souvent les préoccupations de l'époque. En 1927, l'Ontario décide de couper 20 scènes du court métrage "L'Attaque du train postal", y compris des gros plans sur le brassard des postiers américains et de la Bannière étoilée.

Au début des années 30, le propriétaires de salles de cinéma étaient tenus par la loi d'équiper toute nouvelle salle de matériel ignifuge. Les enfants avaient la permission de venir tout seuls aux matinées, mais une "surveillante" devait se trouver dans la salle. En 1936, il existait deux types de films, les films dits universels et les films pour adultes. Les premiers règlements ne manquaient d'ailleurs pas de rappeler qu'aucun film de nature immorale ou obscène, comprenant un crime ou un combat professionnel ne serait présenté.

Le premier ciné-parc, le Stoney Creek, a ouvert le 30 août 1946.

Les années 50 et 60 ont vu d'autres changements et l'adoption de la *Loi sur les salles de cinéma* pour remplacer l'ancienne *Theatres and Cinematographers Act*. En 1975, on élargissait la portée de la Loi à tous les moyens de reproduction (y compris les bandes vidéo) des films payants et des films projetés dans les salles de cinéma.

C'est en 1981 que naissait la classification en quatre catégories que l'on connaît aujourd'hui et que la Commission, jusqu'alors composée de fonctionnaires à temps plein, passait aux mains du public.

La réforme de la *Loi sur les salles de cinéma* en 1984 a été précédée d'une série d'audiences publiques et de consultations. En décembre de cette année, la Commission de censure devenait la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario. De plus, elle était désormais responsable de la classification des bandes vidéo.

En 1986, le premier membre du public à été nommé à la présidence de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario.

Le président actuel, M. Robert Payne, a été nommé en septembre.

For further information about the classification system and the *Theatres Act*, please write to:
The Ontario Film Review Board,
1075 Millwood Rd.,
Toronto, Ont., M4G 1X6.

To obtain copies of the brochure on film classification, please write or call: Consumer Information Centre, Ministry of Consumer and Commercial Relations, 555 Yonge St., Toronto, Ont., M7A 2H6. Telephone: (416) 326-8555 or toll free 1-800-268-1142. (in area code 807 call collect) Users of the TTY/TTD lines should call (416) 326-8566.

Pour de plus amples renseignements, ou pour obtenir des exemplaires d'une brochure sur la classification, veuillez vous adresser au:

Centre d'information des consommateurs
Ministère de la Consommation et du Commerce de l'Ontario
555, rue Yonge
Toronto, Ontario
M7A 2H6
(416) 325-8555 ou sans frais, le 1-800-268-1142. Si votre indicatif régional est le 807, téléphonez à Toronto à frais virés. Les personnes utilisant des appareils pour malentendants (ATME) doivent composer le (416) 326-8566.

Vous pouvez aussi vous adresser à la:
Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario
1075, rue Millwood
Toronto, Ontario
M4G 1X6